

---

## **LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA LANCE SON RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES**

Montréal, le 5 décembre 2012 – La Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « Banque ») a le plaisir d'annoncer le lancement de son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (le « Régime »).

« Nous sommes très heureux d'annoncer la mise sur pied de notre plan de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, » a déclaré Michel Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière. « Nous permettons ainsi à nos actionnaires détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de bénéficier des avantages de ce programme grâce auquel ils peuvent acheter des actions de la Banque sans avoir à défrayer de frais de courtage » a ajouté M. Lauzon.

### **Description générale du Régime**

Le Régime offre aux détenteurs canadiens admissibles d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de catégorie A de la Banque la possibilité de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de la Banque (« Actions ordinaires »). Les participants peuvent également acheter des Actions ordinaires mensuellement au moyen de versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence d'un montant global de 20 000 \$ pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre. Aucuns frais de courtage, honoraires ni frais de service devront être payés par le participant dans le cadre des achats d'Actions ordinaires aux termes du Régime.

Selon le Régime, la Banque déterminera si ces Actions ordinaires seront achetées sur le marché ou émises à même son capital autorisé.

Lorsque les Actions ordinaires seront émises à même le capital autorisé de la Banque, les participants pourront bénéficier d'un escompte pouvant atteindre 5 % sur le prix d'investissement. Aucun escompte ne s'appliquera aux Actions ordinaires achetées sur le marché ou au moyen de versements en espèces facultatifs.

La Société de fiducie Computershare du Canada a été désignée comme agent pour le Régime et agira au nom des participants. Les détenteurs admissibles dont les actions sont enregistrées en leur nom peuvent adhérer par l'intermédiaire de la Société de fiducie Computershare du Canada en remplissant et soumettant le formulaire d'adhésion disponible à [www.centredesinvestisseurs.com/banquelaurentienne](http://www.centredesinvestisseurs.com/banquelaurentienne).

Les détenteurs admissibles qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un prête-nom tel un courtier, un conseiller en valeurs ou une institution financière, devraient communiquer avec ce prête-nom pour s'enquérir de l'adhésion.

Le libellé complet du Régime est maintenant disponible à [www.banquelaurentienne.ca/prid](http://www.banquelaurentienne.ca/prid) et sur le site Web de Computershare, à l'adresse [www.centredesinvestisseurs.com/banquelaurentienne](http://www.centredesinvestisseurs.com/banquelaurentienne).

### **Le Régime est en place pour le prochain versement de dividendes**

Lors de la réunion de son conseil d'administration tenue le 5 décembre 2012, la Banque a déclaré un dividende de 0,49 \$ par action ordinaire et déterminé que les réinvestissements se feraient en Actions ordinaires émises à même le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 2 % sur le prix

d'investissement. Des détails supplémentaires sont disponibles dans le communiqué de presse de la Banque relatif aux dividendes trimestriels publié aujourd'hui.

Pour participer au Régime à temps pour le réinvestissement de ces dividendes payables le 1<sup>er</sup> février 2013, les détenteurs admissibles dont les actions sont enregistrées en leur propre nom doivent adhérer le 20 décembre 2012 au plus tard. Les détenteurs admissibles qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un prête-nom devraient communiquer avec celui-ci pour s'enquérir du moment opportun pour l'adhésion. Autrement, l'adhésion au Régime peut être effectuée à tout moment.

***Ne pas distribuer à partir des services de fil de presse des États-Unis ou diffuser aux États-Unis.***

## **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan de près de 35 milliards \$, de même que des actifs administrés de 33 milliards \$. Fondée en 1846, la Banque Laurentienne figure parmi les 10 gagnants pour le programme *Promoteurs de passion du Canada*, venant ainsi reconnaître son succès durable, grâce à la promotion de la passion au sein de son équipe. La Banque emploie plus de 4 200 employés.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque Laurentienne dessert plus d'un million de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois avec le troisième plus important réseau de succursales, elle s'est bâti une solide réputation à travers le Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans plus de 35 bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires ainsi que de comptes et de services de placement aux conseillers financiers et courtiers, alors que l'expertise et l'efficacité des services de courtage intégrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

-30-

Renseignements :

### **Gladys Caron**

Vice-présidente, Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs

514 284-4500, poste 7511

[gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)